



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
Mairie

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 2017**

**Présents:** Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Julie BARRAL, Denise PEIGNAUD, Michel MAGNE, Clément THERY, Frédéric PONS, Myriam BOURNAZEL

**Excusés:**

**Absents:** Hélène NANCIU

**Représentés:**

**Secrétaire de séance :** Julie BARRAL

### **Admission en Non valeur BP M14 ( DE 2017 14)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états d'Admission en non valeur relatifs aux restes à recouvrer du BP M14 établi par le comptable. La validation de ces listes vise à apurer l'état des restes. Le montant de ces restes à recouvrer s'élève à 99.08 €.

**Voté à l'unanimité**

### **Admission en Non valeur BP M49 ( DE 2017 15)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états d'Admission en non valeur relatifs aux restes à recouvrer du BP M49 établi par le comptable. La validation de ces listes vise à apurer l'état des restes. Le montant de ces restes à recouvrer s'élève à 403.95 €.

**Voté à l'unanimité**

### **Modification du Régime Indemnitaires des élus ( DE 2017 16)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 12 avril 2014 fixant le régime indemnitaire des élus.

Il précise que pour donner suite au courrier préfectoral du 23 mars 2017, qui traite de l'incidence de la révision récente et prochaine du régime indemnitaire de la fonction publique territoriale, il ressort que pour être actualisée, l'indemnité de fonction des élus doit désormais s'appuyer sur une délibération faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale sans autre précision pour s'adapter à l'évolution de la grille.

**Voté à l'unanimité**

### **Décision Modificative N°1 - BP M14 ( DE 2017 17)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision d'engager les investissements suivants : PROLUDIC (aire de jeux) 13.440€ - Direct Urbain (bancs) 1.403€ -Duchêne&Fils

(gyrobroyeur) 4.502€ - L'Occitane Amposta (Réfection de voirie) 12.620€ et 6.638€ - SAUR (Travaux de voirie) 2.146€ - Sarl HENRY (Éclairage Public Monuments aux morts) 3.500€.  
Il présente également la notification du Département de l'Hérault concernant le Fonds d'Aide aux Communes (FAIC) 2017 pour un montant de 10.000€ pour les travaux de voirie communale.

Il propose au conseil municipal d'établir une décision modificative afin d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**Voté à l'unanimité**

#### **Vente Commune/Mme&M. SEGUINOT parcelle AL187 ( DE 2017 18)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Mme&M. Séguinot pour l'achat d'une parcelle communale qui borde une partie de leur maison à Navacelles. Ce terrain d'une contenance de 00a35ca a été cadastrée sous la référence AL 187 aux frais de Mme &M. Séguinot.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune et propose de la vendre à Mme &M. Séguinot pour la somme de 35€ (trente cinq euros). Les futurs acquéreurs prendront tous les frais de l'opération à leur charge.

**Voté à l'unanimité**

#### **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets année 2016 ( DE 2017 19)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016.

**Voté à l'unanimité**

#### **Convention avec le Syndicat Centre Hérault pour la création et la gestion d'un site de compostage partagé ( DE 2017 20)**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Centre Hérault est engagé dans la valorisation des déchets organiques par la collecte des bios déchets à la source. Il encourage également le compostage domestique, et plus récemment le compostage partagé sur son territoire.

Le Syndicat Centre Hérault souhaite renforcer la pratique du compostage notamment grâce au développement d'aires de compostage partagé.

La commune de Saint Maurice Navacelles encourage les initiatives portées par des acteurs locaux qui vont dans le sens du développement des actes citoyens en faveur de l'environnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir le projet d'installation d'une aire de compostage collective sur la commune sur la parcelle AB 25 déjà utilisée pour les jardins communaux.

**Voté à l'unanimité**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- D.I.A. : Vente parcelle AR63 GEYSSE P/AMPOSTA J - Vente parcelle AB283 TEILLET C/GUILHEM J - Vente parcelles AB68-AB70-AB71 VIALLA F/M.&Mme BOULANGER L.
- Rapport relatif au Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2016.
- Sentier de randonnée de St Maurice Navacelles à la Baume Auriol. Obligation d'emprunter la route pour faire la boucle. L'ouverture du chemin devrait être effectuée très prochainement.
- Navacelles : problème avec le béal qui est bouché - Intervention d'une entreprise si les employés municipaux n'arrivent pas à réparer.

- Mise en place de navettes gratuites, de la Baume Auriol jusqu'à Navacelles. A priori, cette opération a beaucoup de succès.
- Vernissage de l'Association "Art&Nature" le samedi 12 août à 17h.
- Inauguration de l'aire de compostage collectif le jeudi 14 septembre à 18h.
- Fête de la Saint Maurice le samedi 23 septembre. Le programme reste à boucler avec les associations.
- Fête votive 4, 5 et 6 août. Clément THERY en rappelle le programme.
- Jeu de boules à Madières - un arrêté a été pris pour autoriser le jeu de boules jusqu'à minuit.
- Rythme scolaire : passage à nouveau à la semaine de 4 jours, après décision du Conseil d'École du 30 juin dernier.

Le Maire  
Roland BOISSIERE